

Les consommateurs peuvent jouer un rôle dans la prévention de préjudices associés aux accidents liés à la médication.

Bulletin de Médicamentssécuritaires.ca

Volume 7 • Numéro 9 • Le 9 novembre 2016

Assurez-vous de bien connaître la signification de « Prendre au besoin »

Il est important de comprendre comment votre médecin veut que vous utilisiez vos médicaments. Certains médicaments doivent être pris tous les jours. D'autres doivent être utilisés seulement lorsque vous ressentez un symptôme comme de la douleur ou de la difficulté à dormir. Dans ces cas, les directives du médicament indiqueront qu'il doit être pris « au besoin » ou « si nécessaire ». **Toutefois, les directives ne signifient pas que le médicament peut continuer d'être pris jusqu'à ce que le symptôme disparaisse.**

Une patiente qui prenait du lorazépam pour l'aider à dormir a soumis une déclaration à Médicamentssécuritaires.ca. Sur la bouteille, le mode d'emploi indiquait : « PRENDRE UN COMPRIMÉ PAR VOIE ORALE AU COUCHER, SI NÉCESSAIRE ». Lorsque la patiente s'est présentée à la pharmacie pour demander un renouvellement du médicament à l'avance, le pharmacien s'est aperçu qu'elle avait mal compris les directives. Elle croyait qu'elle pouvait prendre autant de comprimés dont elle avait besoin pour dormir chaque nuit pourvu qu'elle ne prenne qu'un comprimé à la fois. Cependant, le médecin voulait qu'elle prenne uniquement un comprimé par nuit et seulement si elle avait de la difficulté à dormir.

Heureusement, elle n'a pas subi de préjudice, mais prendre une trop grande quantité de ce médicament ou d'autres médicaments peut entraîner des préjudices graves ou même la mort. Si votre professionnel de la santé vous a dit de prendre un médicament « au besoin », assurez-vous de bien comprendre ce que cela signifie. Le sens de l'expression « au besoin » peut être différent selon la personne et les médicaments.

Voici ce que Médicamentssécuritaires.ca suggère aux consommateurs pour les aider à mieux comprendre le sens de « au besoin » :

- Si votre médicament porte la mention « au besoin », assurez-vous de comprendre :
 - la raison pour laquelle vous prenez le médicament
 - la dose à prendre chaque fois
 - à quelle fréquence prendre le médicament
 - la dose maximale de médicament que vous devez prendre chaque jour
- Parfois, le mode d'emploi d'un médicament indique de prendre le médicament régulièrement et aussi « au besoin ». Assurez-vous d'agir en connaissance de cause lorsque vous prenez des doses supplémentaires « au besoin » et de savoir quelle est la dose maximale du médicament que vous pouvez prendre par jour.
- Demandez des instructions écrites dans un format que vous pourrez lire facilement.
- Si un médicament que vous prenez « au besoin » ne vous aide pas à vous sentir mieux, alors n'en prenez pas plus que la dose prescrite par le médecin. Demandez des conseils à votre professionnel de la santé.



Lisez nos conseils de sécurité sur [Comprendre les directives sur l'utilisation appropriée des médicaments](#).

Les bulletins de Médicamentssécuritaires.ca contribuent à la sécurité des patients à l'échelle mondiale.

Ce bulletin a été développé en collaboration avec la Coalition pour de meilleurs médicaments et Patients pour la sécurité des patients du Canada.

Les recommandations sont partagées avec les prestataires de soins de santé par l'entremise des bulletins de sécurité de l'ISMP Canada, afin que des changements puissent être faits de manière collaborative.

Ce bulletin contient de l'information sur l'utilisation sécuritaire des médicaments. À vocation non commerciale, le bulletin n'est pas assujéti à la Loi canadienne anti-pourriel.